FormULE 59D

Loi sur les tribunaux judiciaires

Avis de rencontre pour faire établir une ordonnance

(titre)

AVIS DE RENCONTRE POUR FAIRE ÉTABLIR UNE ORDONNANCE

Le (la) *(indiquez la partie qui demande la rencontre)* a demandé une rencontre pour faire établir une ordonnance avec le greffier, le juge ou l’officier de justice le (*jour*) (*date*), à (*heure*), ou peu de temps après dès que la motion peut être entendue.

MÉTHODE PROPOSÉE POUR TENIR L’AUDIENCE : La rencontre se fera (*choisir la méthode qui convient*)

□ par écrit;

□ par écrit - rencontre contestée;

□ par téléconférence;

□ par vidéoconférence;

□ oralement,

à l’endroit suivant

(*adresse du palais de justice en cas d’audience en personne, ou détails de la conférence téléphonique ou de la vidéoconférence, comme le numéro à composer, le code d’accès, le lien vidéo, etc., s’il y a lieu).*

L’OBJET DE LA RENCONTRE EST (*indiquez le recours précis qui est demandé*).

LES MOTIFS DE LA RENCONTRE SONT (*indiquez les motifs qui seront avancés*).

LES PREUVES DOCUMENTAIRES SUIVANTES seront utilisées lors de la rencontre : (*énumérez les affidavits ou autres preuves documentaires qui seront invoqués*).

*(Date) (nom, adresse, adresse électronique (s’il y a lieu) et numéro de téléphone de la partie qui demande la rencontre ou de son avocat(e))*

DESTINATAIRE : *(nom, adresse et adresse électronique (s’il y a lieu) des autres parties représentées à l’audience ou de leur avocat(e))*

RCP-F 59D (1er septembre 2020)